

Comment trouver une problématique et un plan efficace ?

Par **NoinVictor**, le 21/05/2010 à 17:01

Bonjour à tous,

Ce post concerne la méthodologie de la dissertation en droit constitutionnel.

Mon principal problème est que souvent dans mes dissertations ma problématique et du coup mon plan sont pas terrible ! Au lieu d'élargir un maximum mon sujet je centre beaucoup sur la France. Par exemple, j'avais un sujet au 1er semestre : "La hiérarchie des normes". Voici ce que cela a donné :

[color=#000080:16xn4pzv]Problématique : quelle est la place de la Constitution face au droit européen ?

Plan :

I/ La suprématie de la constitution au sein de la hiérarchie des normes

A/ Théorie et évolution de la hiérarchie des normes

B/ Le conseil constitutionnel, garant de la suprématie du bloc de constitutionnalité

II/ La contestation de la suprématie de la constitution

A/ La constitution face aux traités

B/ La constitution face au droit européen[/color:16xn4pzv]

Donc déjà j'ai centré pas mal sur la constitution puis aussi sur la France mais je ne voyais vraiment pas comment prendre en compte les autres normes car c'est un sujet assez vaste!

Qu'en pensez vous?

Merci d'avance[/color]

Par **alex83**, le 21/05/2010 à 17:55

Salut,

[quote:1y8318y1]Au lieu d'élargir un maximum mon sujet je centre beaucoup sur la France.[/quote:1y8318y1]

Eh bien, je ne suis pas non plus sûr que la solution soit d'essarter un maximum. Le but est

justement de délimiter le sujet pour ne pas faire de hors sujet. Ce qu'il faut faire, ce n'est pas balancer son cours appris préalablement par cœur avec pleins d'informations moyennement bien ordonnées mais bien de se livrer à une analyse et donc proposer une réflexion, sa réflexion... D'où le problème de trouver une problématique qui soit pertinente et un plan, qui sera la réponse à cette question...

Pour ton exemple, le sujet est très vaste. Il est évident que le sujet n'est pas "La hiérarchie des normes en France", cependant, il appert largement que le sujet tournera autour de la France... Cela parce que malgré tout, on étudie principalement le droit constitutionnel français et non étranger (en tout cas pas en détail), certaines fac (dont la mienne) font d'ailleurs au second semestre "Droit constitutionnel de la Vème République" : ici, pas de doute, on doit parler de la France. Ta dissertation pourra cependant recueillir des exemples de pays étranger pour étayer ton argumentation.

Enfin, concrètement, pour ta problématique, j'aurais du mal à me prononcer. Ton plan pour le coups m'apparaîtrait peut-être un peu trop précis : on ne parle pas que de la constitution mais bien de l'ensemble de la pyramide, c'est à dire, les lois, les règlements, les décrets, les arrêtés etc.

Je t'avouerai que mon cerveau, en cette période de l'année, n'est plus tellement efficace ... Mes observations sont peut-être bancal, qu'on me corrige si j'ai dis des bêtises.

:wink:

Image not found or type unknown

Par **NoinVictor**, le **02/06/2010** à **12:37**

Merci pour tes conseils

Je viens d'avoir le résultats de mes examens, je passe en deuxième année Youpiiiiiii
:))

A fond dans le droit administratif maintenant Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **02/06/2010** à **14:01**

Bien joué =D

Personnellement, je me mettrai à fond dans le droit administratif à la rentrée ^^.